



CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales

1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - www.cdg35.fr - E-mail : contact@cdg35.fr

Délibération n° 25-106 Conseil d'Administration du 27/11/2025

Transformation de l'offre de service de Conseil en recrutement

Mobilité - Emploi - Compétences

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	18
• Pouvoirs :	10
• Suffrages exprimés :	28
• Votes POUR :	28
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

Murielle DOUTÉ-BOUTON, rapporteur, informe les membres du Conseil d'Administration que les tensions du marché de l'emploi territorial conduisent à articuler les offres du Service Mobilité-Emploi-Compétences autour de la mise en relation entre les collectivités et les candidats. En situation de méconnaissance des débouchés territoriaux, la plupart de ces candidats relèvent d'une démarche amorcée par le CDG 35 :

- Sensibilisés par les campagnes DEN.bzh (*Portail, réseaux sociaux ; Publication sur les job-boards...*),
- Repérés lors de l'un des 80 événements annuels de prospection (*Carrefour des métiers ; Job-dating ; Interventions dans les écoles et universités ; Rencontres de l'emploi au CDG ou en web conférence...*),
- Formés sur l'un des dispositifs de préparation aux métiers (co)portés par le CDG 35,
- Intégrés dans le vivier des Missions Temporaires.

La consolidation des dispositifs de formation et la souplesse demandée par les collectivités pour en bénéficier conduisent à transformer l'offre de service de Conseil en Recrutement et à créer une prestation de sourcing qualifié pour les intégrer dans le panier de services de mises à disposition de compétences. Cette évolution est comparable à celle réalisée par les agences d'intérim dans le secteur privé.

1. La nécessité de faire évoluer l'offre

Les démarches entreprises pour dynamiser l'offre de Conseil en recrutement n'ont pas atteint leurs objectifs. Les sollicitations diminuent régulièrement passant de 38 accompagnements en 2020 à une quinzaine en 2025. Cette prestation est surtout sollicitée pour les postes de secrétaires généraux de mairie. Les difficultés de sélection et d'accompagnement à la prise de fonction sur les autres métiers laissent penser que les petites collectivités pourraient y avoir recours dans davantage de circonstances. Les moyennes et grandes collectivités sont en mesure de gérer la procédure, mais elles gagneraient à recourir à des prestations ponctuelles de sourcing et/ou de conseil (contrôle de référence, évaluation de compétences, tests de positionnement managérial...).

Pour se donner plus de souplesse, il convient de renoncer à une facturation forfaitaire, pour retenir une tarification proportionnée au niveau de rémunération du poste (grade envisagé du futur agent).

2. La formalisation de plusieurs modalités d'assistance

Le CDG propose deux niveaux d'accompagnement au recrutement adaptés aux besoins des collectivités :

- **La prestation globale** : un accompagnement au recrutement incluant l'analyse du besoin, la définition du profil, la diffusion de l'offre, la recherche et la présélection des candidats, l'aide à la sélection, les conseils statutaires, la gestion administrative du recrutement, la communication auprès des candidats et la préparation de leur intégration.
- **La prestation de sourcing qualifié** : la recherche, la présélection et la qualification de candidats que la collectivité peut rencontrer et recruter directement. Le CDG propose alors des candidatures répondant au profil recherché.

La collectivité peut également choisir un accompagnement à la carte, en combinant différentes options.

Dans une logique de simplification et de transparence, ces différentes missions sont facturées à la collectivité en fonction du profil de poste recherché et de la solution d'accompagnement choisie. La facturation varie entre 1 et 7 % de la rémunération brute annuelle du 5^{ème} échelon du grade du poste (calculée sur le grade le plus élevé si poste ouvert sur plusieurs grades).

Modalités de facturation par prestation

Accompagnement proposé		Définition	Pourcentage appliqué
Prestation globale		Accompagnement global de l'analyse du besoin à la préparation de l'intégration de l'agent sélectionné	7 %
Prestation de sourcing qualifié		Recherche, présélection et qualification	4 %
Options « à la carte »	Publicité du poste	Aide à la construction de la fiche de poste, proposition d'offre d'emploi attractive, conseils sur les supports	1 %
	Aide à la sélection	Réalisation des supports d'entretien, animation des auditions, synthèse des entretiens	4 %
	Soutien administratif	Convocations aux entretiens, réponses motivées aux candidats	1 %
	Conseil statutaire	Modalités de recrutement, simulation de salaire	1 %

Par exemple, sur une base de rémunération annuelle brute 2025, le coût de la prestation de sourcing qualifié pour un poste relevant du grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe serait de 4 %, ce qui représente environ 884 €.

La collectivité aura toujours la possibilité de demander en sus des tests de positionnement, de motivations professionnelles et de compétences sur la base du tarif forfaitaire existant. Elle pourra aussi recourir à des formations modulaires pour faciliter son adaptation au contexte professionnel.

Cette refonte de l'offre traduit la volonté du CDG de proposer un accompagnement adapté aux évolutions des besoins des collectivités.



Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

DÉCIDENT

- d'adapter les accompagnements au recrutement : la prestation globale au recrutement et la prestation de sourcing qualifié avec la possibilité d'un accompagnement sur mesure selon la demande ;
- de mettre en place une facturation pour le recrutement d'un candidat variant entre 1 et 7 % de la rémunération brute annuelle du 5^{ème} échelon du grade selon le nombre d'options désirées ;
- la révision annuelle des tarifs selon les bilans financiers réalisés ;
- l'abrogation de la délibération n° 08-29 relative à l'adaptation du tarif conseil en recrutement aux communes rurales qui n'aurait plus lieu de s'appliquer.

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20251203-2-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 03-12-2025

Publication le : 03-12-2025

Le Secrétaire de Séance

Jean-Pierre SAVIGNAC



La Présidente du Centre
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,

Chantal PÉTARD-VOISIN